Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
Service Entretien et Exploitation de la Route

Le Président du Conseil Départemental du Nord,

Arrêté n° DO-I26-1146

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2026/419 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société L'eau du Douaisis - Suez en date du 03 novembre 2026 **afin d'exécuter des travaux de réparation d' une canalisation et reprise de la structure de chaussée sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,
Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté DO-I26-1127 en date du 27 octobre 2026.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 07 novembre 2026 et le 20 novembre 2026, la circulation des véhicules sera interrompue sur la route départementale 425 entre les PR 3 + 321 et 2 + 561[1] sur le territoire **de la commune de CUINCY**.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens CUINCY vers DOUAI :
Route départementale 125 sur la commune de : CUINCY
Route départementale 643 G sur les communes de : CUINCY, DOUAI
Route départementale 425 sur les communes de : CUINCY, DOUAI.

Pour les usagers utilisant le sens DOUAI vers CUINCY :
Route départementale 425 sur les communes de : CUINCY, DOUAI
Route départementale 643 G sur les communes de : CUINCY, DOUAI
Route départementale 125 sur la commune de : CUINCY.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant les heures des travaux de jour et de nuit entre 06h00 et 20h00. La signalisation sera maintenue en dehors des heures des travaux.

Signé par : Christophe DELBEQUE
Date : 04/11/2026
Qualité : Responsable du service Entretien et Exploitation de la route - DIRECTION DE LA VOIRIE

1 Coordonnées GPS: RD0425 de 50.376,3.024 à 50.372,3.032

Publié sur le site lenord.fr le 4 novembre 2026

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

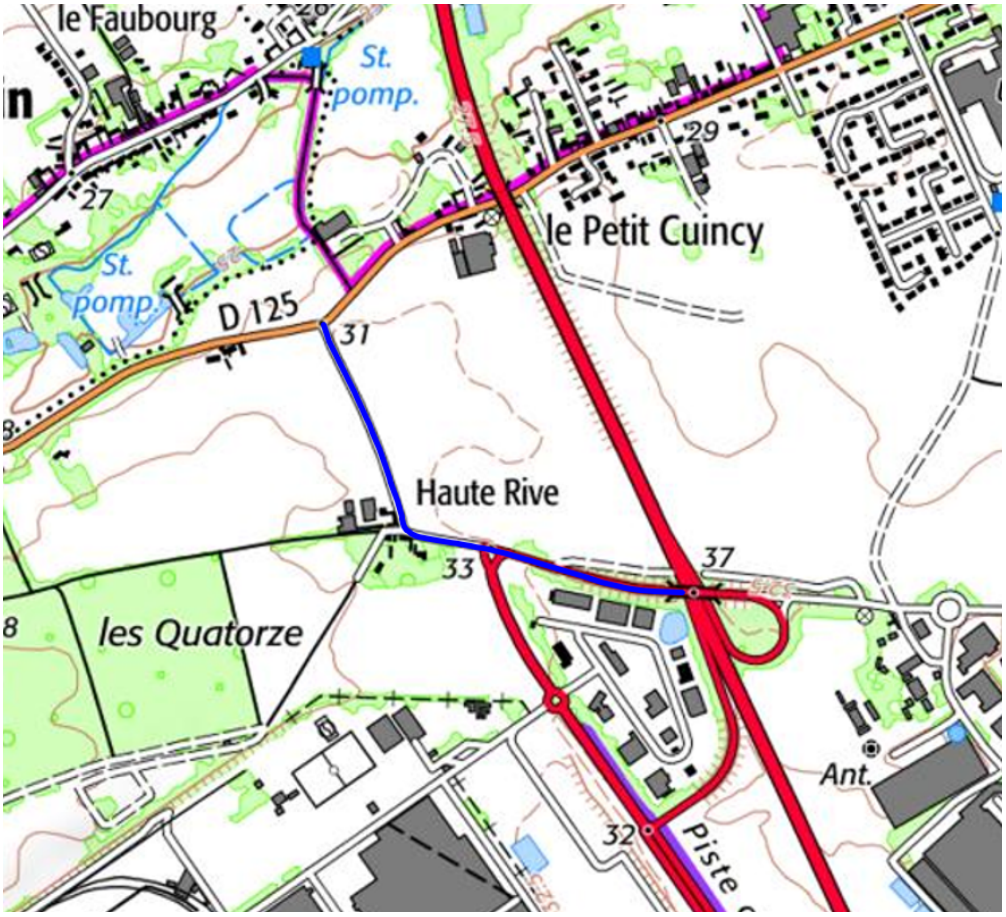
ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DOUAI,
M. Le maire de la commune de CUINCY,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DOUAI,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers,

Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Annexes - plans de situation

Situation des travaux



Déviation(s)

Déviation pour les usagers utilisant le sens CUINCY vers DOUAI:

